



FICHE D'INSCRIPTION

À retourner complétée accompagné du règlement de l'emplacement au 2 Place Valentin Brocard, 54610 NOMENY

Informations sur l'exposant :

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

@MAIL _____

TÉL _____

Réservation d'emplacement :

TARIFS	5m	10m	15m	20m
Habitant du grand Belleau	GRATUIT	5€	10€	15€
Adhérent MJC EVS NOMENY	5€	10€	15€	20€
Extérieur	10€	15€	20€	25€

Veillez entourer le tarif correspondant à votre demande.

Un plus grand emplacement ? Ajouter 5€ par tranche de 5m supplémentaires.

Votre véhicule :

1 voiture	1 voiture + remorque	1 camionette
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



la MJC EVS NOMENY présente

8ème BROCANTE

& 10ème rassemblement de voitures anciennes

JEUDI 14 MAI 2026

à Manoncourt-sur-Seille

de 6h à 18h



Infos & inscription

07 59 53 03 55



JEUDI 14 MAI 2026 à Manoncourt-sur-Seille



Sur place, vous retrouverez un espace
de buvette et de restauration au
profit de la MJC EVS de Nomeny

Une question ?
activitesmjcevs@gmail.com
07 59 53 03 55

visitez notre site internet
www.mjcevsnomeny.fr

1 véhicule autorisé par emplacement. **L'organisateur se réserve le droit de faire garer les véhicules supplémentaires ou jugés non conformes à l'extérieur de la manifestation.** **Aucune circulation de véhicule à moteur n'est autorisée de 9h à 18h.** Les exposants souhaitant quitter leur emplacement avant 18h devront prendre le soin de garder un autre véhicule en dehors de la zone de brocante.

Carte Nationale d'Identité :

Pour des raisons légales, les organisateurs doivent tenir à jour un registre des vendeurs, comprenant l'identité de chacun. Chaque inscrit doit alors fournir une copie de sa pièce d'identité (particuliers) ou un extrait du KBIS / inscription au Registre National des Entreprises RNE (professionnels).

N° CNI (particuliers) : _____

N° RNE (pros uniquement) : _____

DATE ET LIEU DE DÉLIVRANCE _____

Horaires et règlement :

- **L'accueil** des exposants s'effectue de 6h à 8h.
- Tout emplacement non occupé à partir de 8h30 est considéré comme libre et pourra être réaffecté.
- **La vente de boissons et nourriture est interdite : réservée à l'organisateur.**
- **Déchets :** à la fin de la manifestation, les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement et d'emporter tous leurs déchets et invendus.
- La vente de contenu à caractère politique, sexuel ou raciste est interdite. L'introduction sur la manifestation ou la vente de couteaux, armes blanches, objets explosifs est également interdite.

Approbation d'inscription et pièces à joindre :

Je soussigné (NOM Prénom) _____

- déclare l'exactitude des informations renseignées
- déclare avoir pris connaissance et approuve l'ensemble des règles écrites sur ce document
- déclare joindre à l'inscription :
 - une copie CNI (particuliers) ou extrait RNE (professionnels)
 - le règlement de l'emplacement à l'ordre de la MJC EVS NOMENY

Date _____

Signature -> _____